



## Discours

Paris, le 24 septembre 2018  
Seul le prononcé fait foi

La ministre de la Culture,

# Discours de Françoise Nyssen, ministre de la Culture, prononcé à l'occasion de la présentation du projet de loi de finances 2019 du ministère de la Culture, lundi 24 septembre 2018

Bonjour à toutes et à tous,

L'année 2019 vers laquelle nous nous projetons ensemble aujourd'hui sera une année forte, parce que ce ministère fêtera ses soixante ans. Soixante ans de questionnements sur la pertinence de l'existence même du ministère de la Culture. Une question qui ne se pose d'ailleurs presque jamais pour les autres départements ministériels...

Mais 60 ans que ce ministère est bien là, car il se trouve au fondement de notre République, de ses valeurs, de son idéal. Je souhaite que les 60 ans du ministère soient l'occasion d'un temps marquant. Le ministère de la Culture a une vocation universelle. Mais la mise en œuvre d'une politique publique nationale impose de faire des choix. Plus que jamais, c'est donc un budget de choix, que je vous présente aujourd'hui.

Budget de choix, d'abord, à l'échelle du gouvernement.

Les moyens en crédits du ministère sont non seulement sanctuarisés par rapport à 2018, mais légèrement confortés, en progression de 17 millions d'euros avant transferts, soit +0,5%. En incluant les taxes affectées à nos opérateurs et les dépenses fiscales, les moyens de nos politiques publiques s'élèveront à près de 10 milliards d'euros l'an prochain.

Ce n'est pas un budget « stable », mais bien « réaffirmé » que je présente aujourd'hui, dans un contexte où le gouvernement s'est engagé dans une politique de réduction des déficits publics, en responsabilité. Ce budget marque le choix de la culture fait par le Président de la République et le Premier ministre.

C'est une marque d'ambition et de confiance : confiance dans ce ministère et ses agents ; dans les acteurs et structures que nous accompagnons ; et dans le rôle joué par la culture dans le projet de transformation du pays. C'est un budget de choix, ensuite, en ce qu'il reflète des priorités claires et assumées.

J'ai fait de la lutte contre l'exclusion, les inégalités et la ségrégation culturelle la ligne directrice de mon projet. C'est un choix qui en commande d'autres.

Le choix de **l'équité territoriale**, pour commencer.

J'ai fait le constat, à mon arrivée, de fortes inégalités géographiques dans la répartition des moyens du ministère, avec un clivage Paris-province marqué. J'ai amorcé un rééquilibrage dès cette année, en renforçant les crédits déconcentrés.

Nous le poursuivrons l'an prochain : la part des crédits gérés par les DRAC progressera encore de 30 millions d'euros en 2019, après 30 millions d'euros en 2018, soit une hausse de près de 8% en deux ans. C'est une politique des petits pas, parce qu'il ne s'agit pas de déstabiliser d'un côté pour aider de l'autre. Il s'agit de redessiner les équilibres dans la durée.

L'un des piliers de cette politique territoriale, c'est **le patrimoine** : J'ai renforcé le budget dédié de 5% l'an dernier, et surtout pris l'engagement – inédit pour ce ministère – de sanctuariser ces moyens sur la durée du quinquennat.

Nous tenons parole : le budget sera sanctuarisé à un niveau historiquement haut de 326 M€ pour les monuments historiques, qui permettra de financer – avec l'engagement quotidien des équipes du ministère – près de 6.000 opérations d'entretien et de restauration par an. Plus de 80% des crédits d'intervention en faveur du patrimoine vont à des opérations gérées en régions.

Dans le prolongement de cette année, une attention particulière sera portée aux petites communes en 2019 : Le fonds de 15M€ que nous avons créé pour aider les petites communes à entretenir leur patrimoine a fait ses preuves : il a permis de financer plus de 150 opérations dans la France entière. Ce fonds sera donc reconduit en 2019 : il devient un outil permanent d'une politique pour les territoires les moins favorisés.

Le soutien apporté au patrimoine des territoires sera aussi renforcé grâce aux recettes du Loto, lancé il y a dix jours. Le tirage spécial des « Journées du Patrimoine » a été un grand succès : les mises ont été de 30% supérieures à celles d'un tirage normal. Le jeu de grattage suscite un fort engouement.

Cette opération sera d'ailleurs pérennisée, comme je l'ai indiqué en Conseil des ministres, le 19 septembre dernier. Nous attendons 15 à 20 millions d'euros de recettes, qui seront transférés à la Fondation du Patrimoine, je le rappelle, pour des opérations dès l'année prochaine.

Le choix de l'équité entre les territoires, c'est aussi le plan « **Culture près de chez vous** », que j'ai présenté au printemps.

Là encore, c'est une politique qui fait ses preuves et qui sera donc prolongée : 200 projets d'itinérance artistique sont en cours. Plusieurs dizaines de demandes de prêts de chefs d'œuvre des collections nationales ont été déposées par des établissements territoriaux. Sur les 200 « microfolies » que je me suis engagée à co-financer, une cinquantaine font déjà l'objet de discussions avec des collectivités territoriales et nous en attendons au moins le double pour l'année prochaine. Nous consacrerons de nouveau 6,5 M€ à la mise en œuvre de ce plan « Culture près de chez vous » l'an prochain, dans le prolongement de cette année.

## Autre engagement pour les territoires : **le soutien aux bibliothèques**

Le plan que j'ai présenté en début d'année pour aider les bibliothèques à ouvrir « plus et mieux » fait ses preuves, lui aussi. Nous avons même dépassé les objectifs fixés : nous visions 200 bibliothèques cette année ; nous en accompagnons d'ores et déjà 265 dans l'aménagement de leurs horaires, avec une extension moyenne très significative de 6 heures par semaine.

Nous allons poursuivre cette dynamique en 2019. Des projets ont été amorcés avec 80 bibliothèques supplémentaires, dont la moitié située dans les territoires prioritaires de ma politique, à savoir : les zones rurales, les quartiers de la politique de la ville, les centres villes en situation de désertification. Nous avons obtenu cette année 8 millions d'euros supplémentaires pour la dotation globale de décentralisation en faveur des bibliothèques. J'ai décidé que nous mobiliserions deux millions d'euros supplémentaires qui complèteront en 2019 cette dynamique.

Le second choix qui se lit, dans ce budget, c'est celui de **la jeunesse**.

Pour vaincre la ségrégation culturelle, il faut agir tôt. L'école permet de le faire, dans un objectif d'égalité républicaine. Elle doit assurer une formation artistique et culturelle à chaque enfant. C'est le sens de la stratégie que nous avons présentée lundi dernier, avec le ministre de l'Education nationale, pour faire de l'école française « l'école des arts et de la culture ».

Nous ne sommes pas les premiers à porter cette idée, mais nous sommes les premiers à franchir les pas qui feront de l'ambition une réalité. Nous avons énoncé une priorité : le développement de la pratique artistique, parmi toutes les formes que peut recouvrir l'éducation artistique et culturelle ; ça n'avait jamais été fait : cela permettra d'orienter les efforts.

Nous sanctuarisons du temps dès l'école primaire, et non plus seulement au collège : l'équivalent de 2 heures par semaine pour les arts et la culture.

Nous faisons le pari d'une méthode innovante, pour réussir la généralisation, en accompagnant une expérimentation dans 10 villes laboratoires ;

Nous posons des objectifs concrets : Celle d'une formation artistique régulière, sur une base hebdomadaire, tout au long de la scolarité : de 3 à 18 ans. Au moins deux visites culturelles chaque année, de la primaire au lycée, que ce soit dans un lieu patrimonial, au cinéma, au spectacle : une circulaire conjointe en définira les modalités. Et pour les collégiens, il y aura aussi une demi-heure consacrée à l'art oratoire et à l'éloquence chaque semaine.

J'ai augmenté le budget consacré à la formation artistique et culturelle des jeunes dès cette année, de plus de 50% par rapport à la précédente mandature : les moyens ont été portés à 114 M€.

Cet engagement sera confirmé l'an prochain avec 2 millions d'euros de mesures nouvelles pour accompagner dans les écoles toutes les disciplines artistiques, de la pratique orchestrale aux arts de la scène.

Dans le prolongement de cette formation, les jeunes recevront **le Pass Culture** :

Nous entrons dans la phase d'expérimentation : 10.000 jeunes vont tester un Pass doté de 500€ dès cet automne, dans nos cinq départements pilotes. Ils pourront suivre des cours artistiques ; s'abonner à une plateforme de VOD ou de musique en ligne ; commander des livres ; aller au spectacle, au cinéma, au musée. L'expérimentation va nous permettre de tester l'application, le comportement des jeunes, et de procéder aux ajustements nécessaires en vue de la généralisation. 29 millions d'euros supplémentaires y seront consacrés en 2019. La révolution est lancée.

Le troisième choix affirmé par ce budget, c'est celui de **la diversité culturelle**.

A l'heure où certains voudraient réduire la France à un prénom ...prônent le retour aux frontières, le retour en arrière ...Le choix de la diversité culturelle n'est pas acquis. C'est un combat permanent. Nous allons conforter le soutien que nous lui apportons l'an prochain. La liberté de création n'a pas de prix, mais elle a un coût.

Les moyens dédiés au spectacle vivant sont donc sanctuarisés, à 706 millions d'euros. Le « FONPEPS », qui devait s'éteindre fin 2018, sera prolongé, et nous travaillons à sa simplification et sa meilleure visibilité : accompagner la création, c'est d'abord accompagner l'emploi. Nous serons attentifs à la trajectoire budgétaire du FONPEPS en fonction de ses besoins. Le soutien aux arts visuels sera renforcé de 5%. Les soutiens en faveur du cinéma seront reconduits.

Le CNC continuera de participer activement aux politiques ministérielles de développement de l'éducation artistique, de partenariat avec les régions, d'égalité entre les femmes et les hommes et de soutien à la création. Il travaille d'ailleurs pour faire évoluer ses soutiens audiovisuels en faveur des contenus les plus créatifs, les plus innovants.

Dans le champ de la musique : j'ai confirmé au Printemps de Bourges mon souhait de créer le Centre national réclamé par la filière depuis des années. Les députés Pascal Bois et Emilie Cariou remettront fin novembre leur rapport de préfiguration. Le travail de concertation mené jusqu'ici a permis d'avancer résolument sur les options de financement et de gouvernance. J'ai d'ores et déjà décidé de mobiliser jusqu'à 5 millions d'euros pour amorcer le financement de cette nouvelle institution.

Les attentes sont fortes pour accompagner la transition numérique, développer l'export, fédérer les acteurs au service de la création. Pour nourrir la diversité culturelle, nous allons par ailleurs continuer d'ouvrir les soutiens du ministère à la diversité des disciplines.

Nous avons créé cette année un Fonds de soutien à la mode et au design : le premier bilan est positif ; cet outil sera renforcé en 2019.

Dans ce sillon, nous allons mettre en place un Fonds pour la photographie l'an prochain.

Pour préserver le pouvoir d'achat des artistes-auteurs, par ailleurs, la hausse de la CSG sera compensée dès cette année – comme je m'y étais engagée – et assurée de façon pérenne à compter du budget 2019. Nous continuons la concertation engagée en juillet avec les représentants des artistes-auteurs. Cela faisait plus de 5 ans qu'ils n'étaient pas entendus.

Je vais enfin évoquer des mesures qui ne sont pas inscrites dans le budget parce qu'elles n'ont pas de coût, mais qui sont l'un de nos principaux moyens de soutien à la création : je

veux parler de la régulation. Il ne suffit pas de donner aux artistes les moyens de créer : il faut aussi protéger la valeur de leurs œuvres et garantir leur juste rémunération.

J'ai mené ainsi la bataille pour le droit d'auteur au niveau européen, qui s'est soldée par une première victoire historique au Parlement le 12 septembre. Je prends des mesures pour relancer la lutte contre le piratage, qui était au point mort depuis une dizaine d'années. J'ai fait de premières annonces au printemps dernier à Lille. Je les compléterai d'ici la fin d'année.

Je me suis aussi battue pour l'adoption de la directive SMA, que nous transposerons en France d'ici le printemps prochain dans le projet de loi de réforme audiovisuelle de la loi de 1986. Il introduira un quota de 30% d'œuvres européennes sur les plateformes de services vidéo et reconnaîtra la réglementation du pays cible, permettant de faire entrer les nouveaux acteurs dans notre système de financement de la création.

Le quatrième choix qui se dessine dans ce budget, c'est celui de **l'anticipation**.

C'est le choix que nous faisons pour **l'audiovisuel public**. La stratégie que j'ai présentée prévoit d'accroître les investissements dans le numérique de 150M€ d'ici 2022, pour rattraper notre retard sur les usages.

Elle prévoit aussi la sanctuarisation des investissements dans la création : 560M€ pour France Télévisions et Arte. Elle fait le pari de la culture et de l'offre de proximité, axes forts de distinction par rapport à l'audiovisuel privé. Anticiper, c'est aussi préparer la viabilité du financement. Une trajectoire d'économies de 190M€ d'ici 2022 a été arrêtée.

L'effort a commencé dès cette année et se prolongera l'année prochaine. Il est réparti entre les six sociétés. C'est un effort exigeant mais réaliste, puisqu'il représente moins de 1% des concours publics du secteur. Cet effort va revenir aux citoyens. Pour la première fois depuis dix ans, en effet, le montant de la contribution à l'audiovisuel public n'augmentera pas en 2019 : il reste fixé à 139€ en métropole et à 89€ en outre-mer.

Le choix de l'anticipation, nous le faisons également pour **la presse**. C'est le sens de la réforme de la loi BICHET que nous allons entreprendre, pour garantir l'avenir du modèle de la distribution au numéro. C'est le sens des aides à l'émergence et à l'innovation, qui sont préservées. Les aides au pluralisme – exigence invariable – sont évidemment sanctuarisées.

Le choix de l'anticipation, pour ce ministère, ce sont les combats de société. Le secteur culturel a un devoir d'avant-garde. En matière d'égalité femmes-hommes, nous sommes loin du compte.

Au sein de mon propre ministère, les femmes gagnent en moyenne 10% de moins que les hommes. C'est inacceptable. J'ai décidé de consacrer un demi-million d'euros au rattrapage des inégalités salariales sur le quinquennat. Un budget de choix, c'est aussi cela. Nous mobilisons aussi les professionnels.

J'ai eu l'occasion d'annoncer des mesures fortes dans le champ du spectacle vivant au printemps. J'ai aussi annoncé la semaine dernière la mise en place par le CNC d'un bonus de 15% pour les films dont les équipes sont exemplaires en matière de parité.

Le secteur culturel doit s'engager, plus largement, pour une meilleure représentation de la diversité et pour l'ouverture au monde de notre société. Nous avons plusieurs espaces de dialogue privilégiés. L'Europe en est un, je l'ai évoqué : j'y suis engagée.

La francophonie également. Le Président de la République a souhaité lui consacrer un lieu, vous le savez : le château de Villers-Cotterêts, dans les Hauts-de-France. Le ministère contribuera dès 2019 à sa restauration, pour en faire un lieu de création, de rencontre, d'exposition, à compter de 2022.

Voilà, Mesdames et Messieurs, pour les priorités saillantes de ce budget 2019.

Pour porter cette politique, ces anticipations, il faut bien évidemment une administration qui en soit le fer de lance.

Et si je parle de budget de choix, c'est parce qu'il suppose un ministère capable d'évoluer pour répondre aux évolutions de notre société. Nous devons renforcer l'articulation entre notre organisation et nos priorités. L'importance donnée aux territoires implique de renforcer le rôle, les capacités d'action et d'initiative des Directions régionales du ministère, les DRAC.

J'ai engagé ce travail. Les emplois des DRAC seront sanctuarisés l'année prochaine. Les 50 non-remplacements de postes concerneront l'administration centrale. Les plafonds d'emplois de nos opérateurs seront réduits de 110 équivalents temps plein, ménageant toutefois des créations pour plusieurs lieux – Villers-Cotterêts notamment.

L'effort global en emplois du ministère et de ses opérateurs équivaldra à 0,5% de ses effectifs totaux, comme en 2018. La priorité donnée à la formation artistique et culturelle suppose également une organisation adaptée, qui est à définir et nous allons y travailler.

Elle suppose un renforcement du pilotage des moyens dédiés et, je le dis clairement, de l'évaluation de nos politiques. Aujourd'hui, nous n'avons pas de visibilité claire, par exemple, sur le nombre d'enfants qui bénéficient de nos interventions. Nous allons donc développer une observation du budget dépensé par enfant, en faveur de la pratique artistique.

Renforcer le ministère, c'est aussi rémunérer l'ensemble de nos agents à la hauteur de leur engagement – que je veux saluer avec force. Près de 7,5 millions d'euros de mesures catégorielles, statutaires et indemnitaires, sont inscrits au budget 2019.

J'ai engagé un plan de rattrapage indemnitaire, pour combler l'écart qui sépare ce ministère des autres en termes de rémunération moyenne. En deux ans, en 2018 et 2019, nous aurons consacré 16,2 millions d'euros à ce plan, qui est un enjeu de justice pour nos agents et d'attractivité pour notre ministère.

De façon plus générale, nous devons transformer nos méthodes. Je souhaite que l'on améliore le suivi et l'évaluation des financements que nous accordons, dans tous les domaines. Il nous faut recentrer nos évaluations sur les enjeux majeurs de nos politiques publiques et innover dans les méthodes, pour sortir d'une logique de contrôles administratifs qui immobilisent et qui ne répondent plus aux nécessités actuelles.

Chaque euro dépensé, chaque subvention accordée doit pouvoir être tracée, et son impact mesuré. C'est une mesure de transparence et de responsabilité. Enfin, nous devons continuer à mobiliser des financements complémentaires et innovants.

Les moyens publics sont indispensables, mais doivent se combiner à un élan global. Dans le champ du cinéma, j'ai confié à Dominique Boutonnat une mission de réflexion sur la diversification des ressources. En matière d'ingénierie culturelle, nous avons la capacité d'exporter nos savoirs faire et nos compétences. Je souhaite que nous nous renforçons dans ce domaine, qui nous fait rayonner dans le monde entier.

Un mot de mécénat, enfin. Je rappelle que nos établissements publics ont su développer le recours au mécénat pour leurs acquisitions, leurs expositions ou certains de leurs investissements. Nous fêtons cette année les 15 ans de la loi Aillagon. Elle a permis le développement du mécénat d'entreprise, de la philanthropie individuelle et de fondations dans tous les domaines d'intérêt général.

Nous pouvons faire de nouveaux pas, c'est ma conviction, et nous y travaillons. Il est important de maintenir les grands équilibres du dispositif existant et d'encourager davantage le mécénat de proximité sur l'ensemble du territoire, notamment de la part des TPE et PME. En matière d'action culturelle, plus qu'ailleurs, le premier euro apporté par l'Etat permet d'agréger d'autres soutiens, de la part des collectivités et des financeurs privés.

La force de ce ministère, c'est sa reconnaissance, qui lui offre une capacité de caution et d'entraînement, au service de la culture en France et au-delà.

Mesdames et messieurs,

Soixante-ans après la création de ce ministère, vous l'aurez compris : l'Etat sera plus que jamais engagé pour le financement de la culture en France.

Ce budget 2019 est un budget de choix. C'est un budget de convictions, d'engagements. C'est un budget qui ouvrira de nouvelles opportunités à nos concitoyens. Merci pour votre attention.

#### **Contact**

Ministère de la Culture  
Délégation à l'information et à la communication  
Service de presse : 01 40 15 83 31  
[service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)  
[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)  
@MinistereCC